



Valider des trimestres retraite pour un contrat T.U.C.

Par cigale

Bonjour,

J'ai effectué dans les années 86, un contrat de travail appelé T.U.C. pendant 18 mois.

Aujourd'hui, je m'aperçois qu'on ne me comptabilise pas ces trimestres pour ma retraite. Quelques personnes affirment qu'elles en ont une partie de comptabilisé.

Est-ce légal ? et quel recours pourrions nous faire car nous sommes nombreux dans ce cas.

D'avance merci!